

ABONNEMENT

Saumur : Un an 30 fr. Six mois 16 Trois mois 8

Poste :

Un an 35 fr. Six mois 18 Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 20 Réclames, — . . . 30 Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 21 MAI

LA CRISE

SUSPENSION DES NÉGOCIATIONS

M. de Freycinet, qui, après avoir conditionnellement accepté, jeudi, à quatre heures, la mission de former un cabinet, avait successivement conféré dans la soirée avec MM. Floquet, Clémenceau et Devès, s'est entretenu hier dans la matinée et dans l'après-midi avec un certain nombre d'autres personnages parlementaires, notamment avec MM. Le Royer, Jules Ferry et Rouvier.

Son intention était en effet de ne donner au Président de la République sa réponse définitive qu'après avoir consulté les membres du Parlement qui pouvaient lui fournir des indications utiles sur la situation politique.

Il est à peine besoin de dire que M. de Freycinet n'avait, au cours de ses négociations préliminaires, à faire d'offre à personne, et que toute question d'attribution de portefeuilles a été effectivement réservée jusqu'à la fin de cette enquête officieuse.

M. de Freycinet s'est de nouveau rendu hier à quatre heures et demie à l'Élysée pour faire part au Président de la République des impressions qu'il avait recueillies au cours de ses pourparlers.

Ces impressions sont telles que l'honorable sénateur de la Seine a déclaré à M. Grévy qu'il ne croyait pas pouvoir accepter la mission de former un cabinet.

On assure que M. de Freycinet aurait été particulièrement impressionné par la conversation qu'il a eue avec M. Clémenceau. Celui-ci aurait subordonné son concours à l'acceptation d'un programme auquel la fraction modérée du parti républicain, notamment l'Union des Gauches, ne consentirait pas à se rallier.

Les négociations relatives à la formation du nouveau cabinet se trouvent donc actuellement suspendues.

Les Droites ont pris la décision suivante :

« Les bureaux des Droites, réunis à la suite des incidents qui ont marqué la séance du 17 mai, croient devoir affirmer de nouveau les principes qui dirigent la politique de la minorité conservatrice et qui consistent :

- 1° A ne faire aucune opposition systématique ;
2° A seconder toutes les mesures conservatrices et libérales ;
3° A combattre énergiquement toutes les mesures antireligieuses et antisociales ;
4° A main tenir fortement leur programme financier : « Pas d'emprunts, pas d'impôts nouveaux : des économies. »

On lit dans le Journal des Débats :

« Le bruit court que M. de Freycinet accepterait la mission de former un nouveau Cabinet et qu'il aurait l'intention de conserver un certain nombre de membres de l'ancien ministère, notamment M. le général Boulanger. Bien que ce renseignement nous ait été donné de divers côtés et par des personnes sûres, il nous est impossible d'y ajouter foi. Nous ne pouvons penser que, cédant à des craintes pusillanimes, M. de Freycinet se décide à abaisser sa dignité personnelle en acceptant la présidence d'un ministère dont il ne serait que le chef nominal, dont le véritable maître serait un autre que lui, et qu'il se résigne à compromettre à tout jamais sa situation et son avenir politiques pour le plaisir de former un Cabinet qui, nous l'espérons bien, vivrait à peine quelques jours. »

CHRONIQUE GÉNÉRALE

Le Times, parlant de la chute du ministère Goblet, dit : « La formation d'un cabinet sous la présidence de M. de Freycinet, sans le général Boulanger, rassurerait immédiatement l'Europe parce qu'elle signifierait que, malgré les services considérables

rendus, malgré sa popularité très grande, le général Boulanger n'a pas pu persuader au pays de s'en remettre à lui sans réserves. »

Le Times ajoute : « M. Clémenceau serait capable d'exercer une influence modératrice sur le général Boulanger, mais l'expérience d'un cabinet Clémenceau-Boulanger serait périlleuse. »

Le Standard ne voit pas pourquoi la France changerait périodiquement de ministre de la guerre, tandis que les ministres allemands sont stables dans leurs postes.

Sacrifier le général Boulanger serait une trop grande humiliation pour la France.

Enfin, si l'Allemagne désire éprouver la valeur relative des armées française et allemande, le général Boulanger peut, mieux que personne, servir de prétexte plausible pour hâter une solution.

Le Morning Post dit : « Si le général Boulanger reste au ministère, la crise aura été simplement une perte de temps ; mais si le vote de la Chambre vise surtout le général, l'Europe doit féliciter le Parlement français d'avoir écarté un ministre dont la présence constitue un danger permanent pour la paix générale. »

LES REQUÊTES DES PRINCES

Le Conseil d'Etat, présidé par M. Laferrière (section du contentieux) vient de rendre sa décision sur la requête des princes d'Orléans et des princes de la famille Murat.

Les requêtes des princes de la famille d'Orléans sont rejetées.

Quant à la requête des princes de la famille Murat, elle a été accueillie, le conseil se fondant sur ce que les requérants ne faisaient pas partie de la famille impériale régnante.

En conséquence, ils conserveront leur grade, et notification de cette décision sera faite au ministre de la guerre.

M. Dunoyer, conseiller d'Etat, à la suite de l'arrêt rendu par le conseil sur le recours des princes, a adressé sa démission au président du Conseil d'Etat.

L'AGRICULTURE ET LA FRANC-MAÇONNERIE

On lit dans l'Eclair, de Rennes :

« Dans une première liste de députés francs-maçons, publiée par la Petite Guerre, se trouvaient les noms de trois députés d'Ille-et-Vilaine, les T. C. F. HOVIUS, RÉCIPON et WALDECK-ROUSSEAU.

« Dans une seconde liste, nous découvrons le nom de M. René BRICE. Nous ne sommes nullement étonné de voir le doux ami de la Société juive et allemande, la Graineterie dite française, cause de ruine pour nos cultivateurs, faire partie de la franc-maçonnerie.

« La franc-maçonnerie n'est-elle pas une invention des juifs, comme le prouvent les légendes et les expressions mystérieuses qu'on y emploie ? De plus, elle est dévouée à la Prusse ; puisque, à la fin de 1886, 403 loges françaises sur 409 ont déclaré qu'« il est de l'intérêt de la franc-maçonnerie française que L'ALSACE - LORRAINE DEMEURE ALLEMANDE. » N'est-ce pas abominable ?

« Il est inutile de rappeler la haine de cette secte contre la religion. Elle avait décrété dans ses loges la laïcisation des écoles ; et, en mars 1882, elle déclarait nécessaire la suppression de l'Eglise dans l'Etat, suppression à laquelle nos gouvernants francs-maçons travaillent en ce moment.

« Ennemie de la religion, de la patrie, du cultivateur, tel est le caractère de cette société secrète dont font partie les députés BRICE, HOVIUS, RÉCIPON et WALDECK-ROUSSEAU.

« Qu'ils viennent maintenant nous parler de leur respect pour la religion. »

ÉTRANGER

ALSACE-LORRAINE. — On mande de Metz, le 16 mai, à la Gazette de Cologne, que l'ordre a été donné aux troupes du 45^e corps d'armée, stationnant en Alsace-Lorraine, d'éviter soigneusement de dépasser la frontière française.

55 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA COMTESSE MADELEINE

Par M. DU CAMPERANC

Mais la mère d'Henri passait sans voir ces horribles choses. Seul, un petit clocheton, qui s'élançait au milieu des sapins, attirait son regard ; et son cœur acheva de se briser à la vue de cette chapelle, de cette maison de prières... la prison de son fils. Depuis deux jours il était là, entre ces quatre murs, souffrant une agonie. Oh ! ces quatre murs, souffrant une agonie. Oh ! comme son œil perçait ces murailles grises pour aller porter sa caresse à l'enfant ! Comme elle eût voulu faire brèche dans ce portail fermé, eût voulu faire brèche dans ce portail fermé, pénétrer de vive force, sauver son fils et l'entraîner loin, loin de ces hommes qui voulaient sa mort... oh ! le sauver !... le sauver !

Ses larmes coulaient brûlantes. Pas une créature humaine ne pouvait souffrir plus qu'elle ne souffrait en ce moment.

L'état-major, campé à une cinquantaine de mètres de Champigny, occupait un pavillon épargné par l'incendie. La grille de la propriété s'ouvrit devant Madeleine. Là aussi, dans le parc, on s'était battu. Les obus avaient brisé de robustes

chênes, et de légers bouleaux portaient, sur leur blanche écorce les cicatrices des coups de feu. Seule, une balançoire, dont le vent faisait gémir les cordes, restait intacte. Ironie cruelle ! La balançoire rappelait les jeux et les rires de beaux enfants blonds et rieurs... Oh ! étaient-ils les joyeux enfants ?

Devant le pavillon, un jeune Saxon se tenait le fusil au bras, son casque sur les yeux, ses mains transies sur le fer de son arme. Il s'abandonnait à une sombre rêverie, ce soldat de la victoire, et il regardait, de son œil bleu et mélancolique, la ligne des coteaux perdus dans la brume, d'où s'échappait, avec une détonation, un flocon blanc, la fumée d'un canon. Le Saxon s'effaça contre la muraille, et fit place à cette femme en larmes, dont le visage portait tellement l'empreinte de la souffrance que, sur son passage, quelques lieutenants s'étaient découverts par respect pour cette douleur.

Le général et son état-major se tenaient dans la salle à manger du pavillon. Un feu énorme brûlait dans l'âtre, avec des crépitements de pommes de pin activant la flamme des bûches de chêne. Des bouteilles de vin vieux, soigneusement couchées dans un panier, se chauffaient à distance ; et, sur la table, couverte d'une nappe blanche, attendait le premier déjeuner : une volaille froide et un pâté de Pithiviers. En fumant distraitement un

cigare, le général donnait des signatures ; les jeunes capitaines s'exprimaient autour de lui ; car tout grade a ses aspirants qui font cortège aux épaulettes et aux chamarrures.

— En vérité, fit enfin le général, je regrette cette condamnation... Et dire que dans une heure, peut-être, ce jeune brancardier aura cessé de vivre !... Quel sympathique visage !... Mais la loi est là émanant de haut : point de merci à qui protège un franc-tireur.

Il reprit tout rêveur :

— Il est charmant, ce jeune homme... et quel héroïsme !... Il n'a pas vingt ans, et il sacrifie sa vie !... En vérité, à sa vue, je n'ai pu me défendre d'un mouvement de pitié.

Il allait s'approcher de la table, se servir une aile de volaille et se verser un verre de Chambertin, lorsqu'il leva la tête au bruit de la porte qui, doucement, s'ouvrait, donnant passage à une femme enveloppée d'une pelisse. Et cette femme, dont le pâleur était extrême, s'arrêta tout à coup... Elle demeura comme pétrifiée sur le seuil. On eût dit que la foudre venait de tomber à ses pieds... Ah ! c'est que Madeleine reconnaissait celui qui s'avançait vers elle, vieilli, fatigué, usé par la vie et par les regrets. Les années avaient accompli leur œuvre, altéré le physique et constellé l'uniforme. Le front était chauve ; les moustaches grisonnantes ; mais le port de la tête était

toujours fier et noble, et le général Herbert de Jörn-Brabourg gardait, dans son attitude et ses manières, les habitudes élégantes de sa jeunesse. Lui ne reconnaissait pas Madeleine : autrefois, elle avait un visage de femme heureuse, de femme aimée ; elle était jolie alors... Mais depuis, elle avait tant pleuré !... Toutefois, cette physiologie ne lui était pas étrangère ; et, sitôt que la pauvre mère eût levé, sur le père de son fils, son regard éploré, il retrouva les beaux yeux de jadis, les yeux noirs et veloutés, et si éloquentes ainsi baignés de larmes. Il tressaillit, et devint aussi pâle que la femme toujours aimée et regrettée dans le secret de son âme.

— Madeleine, murmura-t-il très bas en lui prenant la main, Madeleine, est-ce un malheur qui vous amène près de moi ?

— Oui, dit-elle avec véhémence ; oui, un malheur, le plus grand de tous ; mais, d'un mot, vous pouvez le conjurer.

Il lui serrait toujours les mains ; elle les détacha brusquement de sa chaude étreinte, et se jetant à ses genoux :

— Laissez-moi m'humilier devant vous. Laissez-moi vous dire le remords de toute ma vie... Oui, un grand malheur nous menace, car je vous ai menti.

Elle baissait la tête, et les lieutenants et les capitaines se tenaient immobiles, silencieux. Cette

Cette recommandation a été faite aux simples soldats aussi bien qu'aux officiers de ce corps d'armée.

ALLEMAGNE. — Le mouvement de conversion au catholicisme continue en Allemagne. Ce mois-ci, on annonce l'entrée dans l'Église de M^{lle} de Hillern, auteur distingué, et de M. le baron de Lossberg, neveu du général hessois de ce nom. L'une a fait son abjuration entre les mains de M^r l'évêque de Fulda. La Gazette de Francfort annonce de son côté que deux pasteurs protestants ont abjuré à Mayence le protestantisme pour entrer ensuite au séminaire d'Eichstaedt.

ESPAGNE. — A la suite d'un violent débordement du fleuve le Darro, l'arche du pont Royal, à Grenade, a été démolie.

La brèche ouverte présentait environ 20 mètres de largeur.

L'eau, formant une colonne formidable, a sauté à une très grande hauteur, démolissant tout sur son passage.

La population de la partie basse de la ville a vu ses maisons envahies immédiatement par les eaux.

La catastrophe s'est produite à sept heures du soir.

L'épouvante et la confusion augmentant à chaque minute ont été indescriptibles; plusieurs assises de pierre ont été emportées par le courant à deux cents mètres de distance.

Dans le quartier Maladero, la hauteur des eaux atteignait jusqu'à quatre mètres; les gens éperdus se réfugiaient aux étages supérieurs des maisons.

On compte une femme noyée et deux blessés.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 20 mai.

La séance présente un caractère d'animation qui exempte de toute inquiétude: 3 0/0, 80.87; 4 1/2 0/0, 108.67.

On a traité l'action du Crédit Foncier à 1,370. Les obligations foncières et communales des diverses séries n'ayant pas encore atteint le pair sont l'objet de demandes nombreuses. Les Bons de la Presse sont cotés au parquet 20.50. On affirme que sur les 500,000 titres 100,000 sont nominatifs et que le flottant se réduit à presque rien.

La Société Générale est toujours ferme à 452. A ce prix les achats sont nombreux.

L'action de la Banque d'Escompte cote 458, il faut voir sur ce titre un niveau plus élevé et plus en rapport avec sa valeur réelle.

Les Dépôts et Comptes courants sont demandés à 602.

La situation de la Compagnie d'assurances l'Urbaine-Vie est des plus prospères. Un dividende de 40 francs nets par action a été voté à la dernière assemblée générale pour l'exercice 1886. Le système de l'assurance complémentaire créé par l'Urbaine mérite de fixer l'attention de tous ceux qui soutiennent leur famille avec le produit de leur travail.

Les polices A B de l'Assurance Financière font partie du groupe de valeurs qui doivent figurer dans les portefeuilles sérieux. Le revenu solidement garanti est de 5 0/0.

L'action de Panama se négocie couramment à 402. Les obligations des diverses séries sont très demandées.

Le marché de nos chemins de fer est sans variations.

Nouvelles militaires.

CLASSEMENT DES OFFICIERS D'INSTRUCTION DANS LA CAVALERIE

Rapport au Président de la République

Paris, le 13 mai 1887.

Monsieur le Président,

Aux termes des prescriptions contenues dans l'article 9 modifié du décret du 25 mai 1883, portant règlement sur l'organisation de l'École d'application de cavalerie, il est établi, en fin de cours, une liste de classement, par rang de mérite, de tous les lieutenants d'instruction de cavalerie ayant satisfait aux examens de sortie, et les officiers compris sur cette liste avec la mention *très bien* doivent être l'objet d'une proposition pour le grade de capitaine.

Ces dispositions, qui remontent à une époque antérieure à l'institution du classement par les commissions régionales, ne sont plus en concordance avec les règles actuellement suivies. Elles ont, en outre, l'inconvénient, complètement mis en lumière par l'expérience des dernières années, de ne pas exciter une émulation suffisante parmi les élèves, en raison du nombre trop restreint des places qui peuvent leur être réservées au tableau d'avancement.

Il convient, d'ailleurs, de remarquer que cette réglementation particulière a pour résultat d'établir une double voie d'accès au tableau d'avancement d'une part, pour les lieutenants proposés au titre de leur régiment et, d'autre part, pour les lieutenants d'instruction proposés au titre de l'École d'application de cavalerie, avec une différence très appréciable d'âge et d'ancienneté de grade entre ces deux catégories et entièrement à l'avantage de la seconde, pour laquelle aucune limite minima d'ancienneté n'a été fixée.

Pour remédier à cette situation et faire disparaître cette sorte de dualisme, j'estime qu'il conviendra d'astreindre tous les lieutenants de cavalerie proposés pour l'avancement à suivre les cours de l'École et de décider que la liste du classement de sortie formera à elle seule le tableau d'avancement au choix au grade de capitaine, jusqu'à concurrence du nombre de candidats à inscrire audit tableau.

Comme conséquence de ces nouvelles dispositions, il y aurait lieu de modifier, de la façon suivante, la rédaction des articles 7 et 9 (ce dernier déjà modifié par la décision présidentielle du 31 octobre 1884) du décret du 25 mai 1883 :

« Art. 7. — La division des officiers d'instruction de cavalerie se compose des lieutenants (y compris ceux qui sont détachés dans les différents services : Écoles, remontes, officiers d'ordonnance, etc.), présentés par les commissions régionales de classement pour le grade de capitaine au titre de l'année de leur entrée à l'École, jusqu'à concurrence du nombre déterminé par le ministre.

» Toutefois, sont dispensés de suivre les cours de cette division, les lieutenants proposés pour faits de guerre et ceux qui sont

spécialement présentés pour les grades de capitaine-trésorier et de capitaine d'habillement.

» Art. 9. — A la fin des cours, il est établi une liste de classement, par rang de mérite, de tous les lieutenants d'instruction ayant satisfait aux examens de sortie.

» Les deux lieutenants d'instruction classés en tête de la liste sont nommés aux deux premiers emplois de capitaine revenant au tour du choix. L'inscription des autres élèves au tableau d'avancement pour le grade de capitaine a lieu dans l'ordre déterminé par leur numéro de sortie de l'École et jusqu'à concurrence du nombre déterminé par le ministre.

» Les lieutenants dispensés de suivre les cours de l'École de cavalerie et qui ont été l'objet d'une proposition pour le grade de capitaine sont intercalés à leur rang d'ancienneté au tableau d'avancement, à l'exception des candidats au grade de capitaine-trésorier et de capitaine d'habillement, qui font l'objet d'un classement spécial.

Ces dispositions entreraient en vigueur à partir de cette année. Toutefois, la nouvelle réglementation ne serait pas applicable à la division des lieutenants d'instruction actuellement réunie à l'École d'application de cavalerie.

D'autre part, les lieutenants ayant déjà fait un cours d'instruction à l'École de cavalerie pourront être proposés par les commissions régionales pour le grade de capitaine sans être astreints à suivre de nouveau les cours de l'École d'application.

Il en sera de même pour les lieutenants qui, ayant suivi les cours de l'École supérieure de guerre, auront été proposés pour le grade de capitaine par la commission spéciale des Écoles.

Si vous acceptez ces diverses propositions, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien réviser le présent rapport de votre approbation.

Général BOULANGER.

Approuvé :

JULES GRÉVY.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Voici l'état des vétérinaires diplômés établis dans l'arrondissement de Saumur et cantons voisins :

M. M.

Joseph Deixonne, à Longué (Toulouse, 31 juillet 1874).

Victor Gautier, à Doué (Toulouse, 3 août 1860).

Louis Etienne Halin, à Saumur (Alfort, 28 août 1834).

Eugène Lepoudré, à Montreuil-Bellay (Toulouse, 4 août 1853).

Omer Meunier, à Vihiers (Toulouse, 30 juillet 1871).

Pierre-Louis Paireault, à Saumur (Toulouse, 3 août 1866).

Louis Raimbault, à Thouarcé (Alfort, 26 août 1838).

scène, qu'ils voyaient en ce moment, ils ne l'oublieraient jamais.

Madeleine, inconsciente de leur présence, disait tout son passé avec un accent de désespoir et de vérité qui les faisait frissonner. Elle ne s'épargnait pas et s'accusait en se frappant la poitrine.

— Oui, j'ai menti, j'ai menti; ce fils que nous aimons tous les deux, je vous ai dit qu'il était mort, parce que mon amour maternel ne voulait pas de partage... parce que je voulais me venger de votre mère... Mais, cet enfant est vivant. Je l'ai guéri. Il est devenu grand et fort. Il aime la France. Il a voulu la servir... et, c'est lui, notre fils... c'est lui, notre Henri, que vous allez condamner à mort... c'est lui, le généreux brancardier qui a sauvé un chef de francs-tireurs !...

Herbert écoutait avec une angoisse croissante; il respirait avec effort. A ces derniers mots de Madeleine, il eut un geste d'indigne épouvante.

— Lui, hélas ! il, lui, notre fils... ce jeune brancardier ?...

Elle avait joint les mains.

— Oh ! sauvez-le, sauvez-le; je vous le rendrai. Moi, je disparaîtrai de sa vie... Je ne serai plus rien pour lui, rien... rien qu'une étrangère...

Herbert ne l'écoutait plus. Il s'était élané vers le timbre. Il le fit résonner... Eh quoi ! il avait condamné son fils, l'enfant tant pleuré, tant regretté ?

Le cavalier, chargé de recevoir ses ordres, se présenta au seuil de la salle.

— Vite, vite, un exprès, cria le général, vite, pressez-vous, qu'on suspende à l'instant même l'exécution ordonnée pour ce matin.

Et, tout à coup, il devint livide; ses yeux s'obscurcirent; il demeura debout, comme pétrifié d'horreur.

Au loin, de multiples détonations venaient de se faire entendre: c'était un feu de peloton; et, dans le ciel, on voyait s'élever un nuage de fumée... puis un dernier coup de feu partit... le coup de grâce.

Un sanglot souleva la poitrine du général.

— Je l'ai tué ! fit-il d'une voix rauque. Je l'ai tué ! Ah ! mon pauvre enfant ! mon pauvre enfant ! Il chancela; et, s'affaissant dans un fauteuil, il cacha son visage dans ses deux mains.

Quant à Madeleine, sitôt qu'elle eut compris ce que signifiait ce feu de peloton, sitôt qu'elle eut compris que son voyage avait duré quelques instants de trop, que son fils venait d'être frappé par les balles prussiennes, elle jeta un grand cri, tendit les bras en avant, et tomba de toute sa hauteur, ayant entièrement perdu l'usage de ses sens.

Lorsqu'elle revint, après une heure entière d'évanouissement, au sentiment de sa douleur, rien ne put la retenir. Elle voulait revoir son pauvre

enfant.

L'exécution avait eu lieu dans le cimetière de Champigny, un petit cimetière avec des allées droites, des ifs, des saules, de nombreuses croix; le tout poudré à frimas.

Madeleine, dont l'œil était étrangement fixe, se représentait-elle la scène suprême: le fier jeune homme debout, la tête haute, les bras croisés sur la poitrine, ayant sur les lèvres une prière, dans le cœur une pensée pour ceux qu'il aimait. Et sans pitié pour tant de courage et de jeunesse, celui qui était chargé de commander le feu avait levé son épée, puis l'avait abaissée, et quand l'éclair eut jailli de toutes les armes, quand la fumée se fut dissipée, Henri était étendu sur le sol, la poitrine trouée.

(A suivre.)

Un vieux mendiant se présente chez la baronne B... et reçoit divers objets: linge, vêtement, chaussures, le tout accompagné d'une bourriche garnie de bonnes choses.

— Portez tout cela à votre femme, dit la baronne.

Le vieux pauvre, tendant alors une main suppliante :

— Y a rien pour le commissionnaire ?

Paul-Juvenal Richard, à Saumur (Lyon, 15 juillet 1877.

Mercredi matin, M. le colonel Moussu a passé en revue toutes les brigades de gendarmerie casernées dans l'arrondissement d'Angers.

Le chef de la 9^e légion de gendarmerie rentre à Tours, après avoir successivement passé en revue les brigades des arrondissements de Baugé, Cholet, Saumur et Segré.

Les militaires sont enchantés de leur colonel.

FUSIER A SAUMUR. — Le programme de la représentation de M. FUSIER, qui reste toujours fixée au jeudi 26 mai, contient la scène de *Seul et Unique*, que l'excellent comique doit interpréter tout seul et dans laquelle il joue l'ouverture de *Guillaume Tell* en imitant tous les instruments. Jamais l'imitation n'est allée plus loin, jamais elle n'a été plus multiple ni plus parfaite.

ASSEMBLÉES DES ENVIRONS

Demain dimanche 22 mai, assemblée à Varennes-sous-Montsoreau.

MÉNAGERIE MARS

A toutes les représentations, un grand nombre de personnes se pressent pour aller voir la grande Ménagerie Mars, installée sur le quai de Limoges.

A chaque représentation, M^{me} Mars fait son entrée dans la cage des lions et lionnes, lesquels, au simple commandement de sa légère cravache, exécutent avec une rare docilité des tours vraiment surprenants. Il faut à cette célèbre dompteuse un courage remarquable, ou une inconscience absolue, pour exécuter un travail aussi périlleux, qui donne le frisson à tous les spectateurs.

La ménagerie Mars n'a plus que quelques représentations à donner dans notre ville; nous invitons les amateurs à aller passer une soirée dans cet établissement qui est confortable sous tous rapports.

Tous les jeudis et dimanches, représentation à 3 h. 1/2 de l'après-midi, sans préjudice de celle du soir, à 8 heures.

NOYANT. — *Ecrasé par un train.* — On a découvert, sur la ligne de Paris à Bordeaux (Etat), près de Noyant, le cadavre du sieur Chaussepied, âgé de 30 ans environ.

Le malheureux, qui avait été entraîné sur une distance de 20 à 25 mètres, avait la tête écrasée.

On croit que c'est en revenant de chez un ami, où il était allé passer la soirée, qu'il a traversé la voie au moment du passage de l'express, et qu'il a été tamponné.

BAUGE. — On affirme que l'inauguration du chemin de fer de La Flèche à Saumur aura lieu en juillet — très probablement le 31 — ainsi que l'a déclaré officieusement le directeur de la Compagnie d'Orléans. Le public baugeois peut donc être rassuré là-dessus et se vouer à la préparation de ses fêtes qui s'annoncent fort belles.

Nous sommes en mesure de donner les grandes lignes du programme arrêté.

Samedi. — Salves d'artillerie.

Grande retraite aux flambeaux.

Dimanche. — Lunch officiel, — cavalcade, concert, — feu d'artifice, illuminations.

Lundi. — Jeux publics avec prix, — concert-promenade, — banquet, — bal.

« ANGERS-FANFARE ». — Dans le numéro de jeudi, nous avons constaté le succès, au concours musical de Rennes, de la société *Angers-Fanfare*. Voici, à ce sujet, les lignes publiées par le *Petit Courrier* :

« Nous sommes heureux d'annoncer qu'*Angers-Fanfare* vient de remporter, à Rennes, un véritable triomphe, sous la direction de M. F. Petit, sous-chef de musique au 135^e de ligne. »

Suit l'énumération des prix obtenus par cette excellente fanfare. Le morceau qui lui a valu le premier prix à l'unanimité pour le concours de soli était arrangé par M. Petit sur un motif de Meyerbeer (*Il Crociato*).

Notre confrère d'Angers continue :

« Lorsque M. F. Petit est allé chercher son prix d'honneur, le jury lui a adressé les plus vives félicitations et son président s'adressant au sénateur, maire de Rennes, a prononcé les paroles suivantes : « Monsieur

le Maire, offrez vous-même la palme à ce jeune homme, car il est très méritant et il a du talent. Aussi nous l'avons forcé à monter d'une division en lui donnant le premier prix ascendant. »

Ajoutons que M. Petit a reçu en outre les compliments les mieux mérités du chef d'orchestre du théâtre, M. Taponnier, de M. Boissel, et des sommités musicales de Rennes, pour l'excellente tenue des faufaristes et la perfection de leur exécution.

En somme, succès complet, éclatant, qui met Angers-Fanfare hors de pair et fait le plus grand honneur à son chef distingué, M. Petit, et à son président d'honneur, M. le capitaine de Châtaux, qui a su conquérir l'estime et la sympathie de cette réunion musicale d'élite, sous tous les rapports.

Qu'ils nous permettent de leur adresser nos bien sincères et bien cordiales félicitations. »

TOURS.

Une épidémie de rougeole sévissant depuis quelques semaines au lycée de Tours, M. le proviseur a licencié les élèves à partir d'avant-hier matin.

Les classes ne seront reprises qu'après les vacances de la Pentecôte. Il n'y a que les classes à examens qui continueront à fonctionner.

Pendant l'absence des élèves, il sera facile à l'administration du lycée de prendre les mesures d'hygiène absolument nécessaires dans l'aménagement du lycée de Tours.

Enfin Guénand va être fixé sur son sort. Par décret en date du 17 mai, M. le Président de la République a commué en la peine des travaux forcés à perpétuité la peine de mort prononcée par la cour d'assises d'Indre-et-Loire, pour meurtre et tentatives d'assassinat, contre lui.

MORT AU TONKIN

On lit dans l'Union bretonne : M. Courbon, sous-intendant militaire de 2^e classe, qui a récemment quitté Nantes pour le Tonkin, a succombé à une attaque de choléra, en arrivant à destination.

C'était un officier de beaucoup de mérite et d'un grand avenir. »

RENNES.

Le maire de Rennes a fait afficher l'avis suivant :

« Le général Boulanger, étant démissionnaire, ne se rendra pas dimanche à Rennes pour présider les fêtes. »

TRIBUNAUX

On se rappelle que le tribunal correctionnel d'Angers a condamné à six jours de prison les deux Bosseron, comme auteurs de l'enlèvement d'un buste de la R. F. accompli au préjudice de M. Brouillet, aux Ponts-de-Cé.

Appel a été fait de ce jugement par les intéressés.

L'affaire viendra devant la Cour le 2 du mois prochain.

On lit dans le Journal de Rennes :

« Le 11 mai est venu devant la chambre des appels correctionnels de la Cour le procès intenté par M. le baron de Lareinty au Petit Rennais. »

On se rappelle que le journal poursuivi avait été condamné, dans la personne de son gérant et de son rédacteur en chef, chacun à 200 fr. d'amende et 1,000 fr. de dommages-intérêts.

Le tribunal avait ordonné, en outre, l'insertion dans les journaux de Rennes, de Nantes et de Paris.

Appel fut interjeté de ce jugement : par M. de Lareinty, qui demandait que le prix de chaque insertion fût augmenté de 50 fr., et par le Petit Rennais, qui demandait un... acquittement.

M^e Martin, avocat à perpétuité du Petit Rennais, a présenté la défense de ses deux clients, M. Gruel et Gaston Bally.

M^e Jénouvrier, avec sa verve habituelle, a soutenu la demande de M. de Lareinty.

M. l'avocat général Pain a conclu à une réduction de peine.

M. Le Bastard, sénateur-maire, assistait à l'audience. Malgré sa haute situation, il n'a pu réussir à hypnotiser les magistrats, et la Cour, adoptant les motifs des premiers juges, a purement et simplement confirmé le jugement de première instance. »

CHRONIQUE THÉÂTRALE

LE BONHEUR CONJUGAL

Le public qui s'est rendu mercredi soir au théâtre pour assister à la représentation de la troupe parisienne administrée par M. A. Dusart, a passé quelques heures bien agréables. M. Albin Valabrègue, un jeune auteur spirituel, en passe de devenir un maître, a fait les frais de la soirée. Le Bonheur conjugal, qui a obtenu un éclatant succès au Gymnase, est une des pièces les plus gaies et les plus amusantes que nous ayons vues dans ces derniers temps. L'auteur satirise les mœurs du siècle, il critique les femmes savantes du jour, et il nous donne de saines maximes sur l'hygiène du mariage; mais sa critique n'a rien d'acerbé, sa morale rien de gourmé.

Il y a dans ces trois actes de l'observation, de la gaieté, de l'esprit et de l'habileté, au milieu de situations inévitables. Nous nous amusons des petites infortunes des deux ménages des filles Bonneval qui sont en brouille. D'un côté, c'est la femme qui veut quitter son mari; de l'autre, le mari qui ne veut plus de sa femme; enfin, c'est une troisième fille, qui, instruite par l'expérience de ses sœurs, repousse son fiancé. Après bien des incidents comiques, des situations divertissantes, des mots drôles, des quiproquos désopilants, tout finit par une réconciliation générale.

Les interprètes pleins de verve, de bonne humeur et d'entrain ont, dès les premières scènes, gagné les faveurs du public qui n'a

cessé de les applaudir et les a rappelés plusieurs fois.

M. Dorsay, dans le personnage de Julien Bertaut, le mari philosophe, s'est montré charmant de naturel, d'esprit, de distinction et de comique. — M. Armandié a donné à la jalousie d'André Taverny un bon accent de vérité avec une nuance de comique du meilleur goût. Dans l'expression de son amour, il a eu un art discret, et lorsqu'il se laisse aller à l'empirement, à l'exaspération, il sait toujours se tenir en deçà de l'exagération : aussi a-t-il obtenu un succès très franc. — M. Harris a prêté à Achille Bonneval, ce Chrysale moderne, toute sa bonhomie et son bon sens. M. Helt a été très amusant dans son rôle de Jean, ce domestique de fantaisie dont le sans-gêne force le rire. — Enfin on n'est pas plus ahuri que M. Girard en amoureux naïf qui, pour gagner les bonnes grâces de sa fiancée, entasse maladresses sur maladresses et se fait rabrouer par toute la famille.

M^{lle} Harris, une jolie personne à la physionomie distinguée, a reçu l'accueil le plus mérité dans le rôle de Jeanne Taverny; diction, gestes, attitudes, tout est naturel chez cette actrice, et son comique est toujours de bon aloi. — M^{lle} Aubrays est une Lucie Bertaut qui porte la toilette à ravir et qui joue avec une grâce adorable. — M^{lle} Castelli a donné au personnage ingénu de Marthe sa jeunesse, sa gentillesse, sa pétulance et sa verve intarissable. — M^{lle} Protat a eu de la franchise et de bons effets comiques dans le personnage de M^{lle} Bonneval. — M^{lle} Longuinières nous a rendu une Thérèse très-acorte, et M^{lle} Irma en petite soubrette a été sémiillante et a joué avec un aplomb incroyable. Enfin tout le monde a eu sa part dans le succès et les rappels de la soirée.

Le Sous-Préfet, qui proquo en un acte du même auteur, a servi de lever de rideau. Nous sommes persuadé qu'avec de pareils éléments, la troupe de M. A. Dusart ne peut que recevoir le meilleur accueil dans toutes les villes comprises dans son itinéraire.

La Petite Guerre

Voici le sommaire du dix-septième numéro de la Petite Guerre, journal satirique hebdomadaire, qui vient de paraître (rédacteur en chef, M. Léo Taxil) :

Les Chevaliers de la Dame Rouge, Léo Taxil. — Petite Revue. — La France Maçonnique. — Les Scandales Corses. — Le Tonneau Percé, Pierre Marcel. — Prédications pour la semaine, Le Sorcier d'En-Face. — Turbulences. — Mieux qu'une laïcisation. — Le Congrès Catholique. — Les Libres-penseurs pratiques.

La Petite Guerre publie régulièrement la liste de tous les Francs-Maçons de France : déjà treize-cent-quatre-vingt-deux noms ont été publiés.

La Petite Guerre est le meilleur marché des journaux hebdomadaires parisiens; le numéro coûte seulement 5 centimes. L'abonnement, très modique, est d'un franc pour un trimestre, ou de trois fr. par an. Direction et administration : 51, rue de Lille, à Paris.

Nous recommandons tout particulièrement les Amidons français de la Maison Lecoute-Dupont, d'Estaires (Nord), qui sont vendus 0 fr. 80 c. le kilo à l'ÉPICERIE CENTRALE. — Ne pas confondre ce produit supérieur avec l'amidon allemand Hoffmann.

PALAIS-ROYAL Bijouterie, fantaisie, choix splendide.
PALAIS-ROYAL Maroquinerie fine et ordinaire.
PALAIS-ROYAL Bois sculpté, articles suisses.
PALAIS-ROYAL Chinoiserie, laques, potiches, coquillages.
PALAIS-ROYAL Peignes riches et ordinaires.
PALAIS-ROYAL Articles de fumeurs, cuir et métal.
PALAIS-ROYAL Lunettes et pince-nez, étuis.
PALAIS-ROYAL Eventails et écrans.
PALAIS-ROYAL Timbres caoutchouc.

MEILLEUR MARCHÉ

Que partout ailleurs

PALAIS-ROYAL, 8, rue Saint-Jean SAUMUR.



SAUMUR, 40 ANS DE SUCCÈS
La seule pureté assurée, sans lui rien adjoindre.
Tenue des coutumes anciens et récents.
Expédition franco contre mandat-poste. — Prix : 5 fr. le flacon.
J. FERRÉ, Ph^o, 102, rue Richelieu, PARIS

Théâtre de Saumur

Direction de M. A. CHARTIER

DIMANCHE 22 mai 1887,

Spectacle extraordinaire. — Deux grands ouvrages

UNE SEULE REPRÉSENTATION DE

LE MAÎTRE DE FORGES

Pièce en 5 actes, de M. GEORGES OHNET.

Le spectacle sera terminé par :

Les Noces d'un Réserviste

Vaudeville en 4 actes, de MM. Henri Chivot et Alfred Duru.

Bureaux, 7 h. 1/2; rideau, 7 h. 1/2.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

BOURSE DE PARIS

DU 20 MAI 1887.

Rente 3 0/0.	80 82
Rente 3 0/0 amortissable.	83 70
Rente 4 1/2.	103 70
Rente 4 1/2 (nouvelle).	108 30
Obligations du Trésor.	515 »

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

La Servante du Clos Cadet

M. et M^{lle} Cadet étaient de braves gens, très à leur aise et très estimés. Toute leur affection était concentrée sur leur fils, garçon de vingt-cinq ans, qui les secondait dans leur travail.

Paul Cadet était rangé. Sa conduite ne causait aucun chagrin, aucune inquiétude à ses parents.

Comme tous les jeunes gens il aimait le plaisir, mais il aimait surtout le travail. Grâce à sa mère et surtout à un oncle, vicaire dans une paroisse de Paris, il avait reçu une certaine éducation. Il était en outre doué d'instincts généreux et de goûts relevés, ce qui faisait qu'il négligeait singulièrement ses pairs les garçons maraîchers; mais comme en raison de sa situation sociale il ne pouvait frayer avec les fils de bourgeois, ni avec les clercs, il vivait en famille, occupant ses loisirs du dimanche à l'étude de la botanique. Très aimé du reste, car sa supériorité ne l'avait pas rendu fier, il était toujours prêt à rendre service.

M. Cadet était un petit homme, gros, gras, joufflu, toujours riant, franc du collier, simple et bon. Dès le premier jour de son mariage, il avait laissé le gouvernement de la maison à sa femme et s'en était bien trouvé. Sobre, économe, travail-

leur, il ignorait le chemin du cabaret.

M^{lle} Cadet était en apparence peu faite pour les travaux de la terre. Son père, Charles Dufresnoy, avait occupé une charge importante dans les gabelles, et la jeune Elise, élevée au couvent, avait plus d'instruction que la plupart des filles de bourgeois. Elle espérait faire un mariage avantageux, car elle avait une belle dot et avait grand air; mais Law étant venu, et la banque du Mississipi avait emporté les économies du pauvre père, qui était mort ruiné.

Elise n'avait que deux partis à prendre : prononcer ses vœux ou contracter un mariage vulgaire. Elle connaissait Cadet pour un honnête homme. Elle pensa qu'une femme de bien n'était déplacée nulle part, et elle accepta franchement, sans arrière-pensée, la main du maraîcher.

Elle avait rendu son mari heureux, et elle s'était trouvée au comble de ses vœux quand le ciel lui avait envoyé un fils.

— Nous en ferons un savant, avait dit Cadet.

— Nous en ferons un honnête homme comme toi, avait répondu Elise.

Voilà dans quelle maison du bon Dieu Marie avait été envoyée par sa bonne étoile.

Au bout de quelques semaines, elle était presque de la famille.

Quelque disposée qu'elle fût à la soumission et au travail, cependant Marie fut prise d'une grande

tristesse pendant le premier mois de son service. Servir chez soi n'est pas tout à fait servir, après tout. Il est permis de se faire illusion : tout en étant servante, on reste encore un peu maîtresse, c'est son propre bien qu'on administre; mais servir chez les autres, c'est la dépendance complète.

Mais la maîtresse était bonne. Sous une apparence grave, la délicatesse de ses aspirations et de ses sentiments était restée intacte; dès les premiers temps, elle avait compris les souffrances de la petite servante, et elle s'était appliquée à les adoucir par ces mille petits moyens dont les femmes ont le secret dans leur cœur.

Quant au maraîcher Cadet, il avait suivi comme il avait pu l'exemple de sa femme, sinon avec la même délicatesse, du moins avec la même bonté.

L'enfant n'était pas ingrate. Dieu lui avait mis au cœur cette qualité, cette vertu si rare qui établit entre l'obligé et le bienfaiteur un lien presque aussi doux que celui de l'amitié : la reconnaissance.

Et puis, elle était si seule, et elle avait tant besoin d'aimer autrement que par le souvenir, que sa maîtresse était devenue pour elle comme une déléguée de la Providence, et elle l'entourait de soins véritablement filiaux.

Paul ne pouvait échapper à l'influence que Marie exerçait sur tous ceux qui apprenaient à la connaître, et comme son père, et comme sa mère,

il avait fini par traiter la jeune fille avec une certaine cordialité, que justifiait la tenue discrète de la petite servante. Et puis, il existait entre lui et elle un secret. Le courageux maraîcher, craignant que son père et sa mère ne s'alarmassent des conséquences de sa lutte avec la Coqueluche, avait demandé à sa protégée de garder le silence sur cette aventure. Tout d'abord, Marie regretta de ne pouvoir parler, car il lui semblait que son devoir était de témoigner bien haut sa reconnaissance; mais, peu à peu elle se félicita de cette réserve que lui imposait son jeune maître; car il se pouvait que les époux Cadet fussent moins bien disposés pour elle, quand ils connaîtraient le danger que, malgré elle, elle avait fait courir à leur fils bien-aimé; puis, il lui était doux de penser, — sans en avoir rendu compte à personne, — qu'elle avait été protégée sans être connue.

Marie était donc heureuse, bien heureuse. Une préoccupation pénible venait cependant jeter de temps en temps un nuage sur ce bonheur; c'était le sursaut de la parole que lui avait glissée dans l'oreille la femme de la place, le jour de la Saint-Fiacre : « Pends garde, la Coqueluche est un mauvais gars ! »

Mais les semaines, les mois se passèrent sans qu'aucun événement vint justifier ces appréhensions légitimes.

(A suivre.) E.-M. DE LYDEN.

